

BOMPAS - Commune - 09

Séance du Mardi 25 Mars 2025

Délibération N° DE_2025_04

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de la convocation : 11/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion de la Mairie), sous la présidence de Joseph GONCALVES.

Présents : Joseph GONCALVES, Jacqueline NAVARRO, Stéphanie EYCHENNE, Cédric AUGÉ, Aurore CHAILLOU, Adelino DE SOUSA, Willy NIITSOO

Représentés : Manuel GONCALVES représenté par Joseph GONCALVES

Absents et Excusés : Marie-Claire ESTEVES, Fabrice RENAUDON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie EYCHENNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du taux des taxes 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les bases prévisionnelles d'imposition, ainsi que les taux actuellement en vigueur pour les taxes locales.
L'Etat ayant déjà appliqué une augmentation des bases, au regard du contexte économique actuel, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au même niveau.

***Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,***

- ◆ DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

	Bases prévisionnelle 2025	Taux votés	Produits attendu
TF	304 000	39.25	119 320.00
TFNB	3 000	192.81	5 784.30
TH	76 300	10.31	7 866.53

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph GONCALVES

